



Monsieur Manuel VALLS
Ministre de l'Intérieur
PLACE BEAUVAU
75800 PARIS

Objet : Préavis de grève du 04 mars 2014

Courrier RAR

Le 14 février 2014

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1 à 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, nous avons l'honneur de vous informer de la décision prise par le Syndicat National des Policiers Municipaux -FO, de déposer un préavis de grève national à destination des policiers municipaux.

Ce dernier couvre la période **du mardi 04 Mars 2014 de 0 H 00 à 24h00**

Cette journée vise à revendiquer :

- **l'ouverture immédiate de négociations sur le volet social**
- **le respect des engagements pris par le gouvernement et l'association des Maires de France et validé par l'ensemble des organisations syndicales lors de la CCPM de mars 2012.**

Le SNPM-FO dénonce l'arbitrage interministériel qui a conduit à l'annulation des engagements pris en séance de la CCPM de 2012.

Pour le SNPM-FO, il faut faire cesser au plus vite les diverses tentatives récentes de démantèlement de la profession. (Restriction de nos attributions en matière de dépistage d'alcoolémie, changement d'appellation, usage des générateurs aérosols de défense, accès aux fichiers.....)

Le SNPM-FO appelle l'ensemble des Maires et des Elus à exprimer leur soutien aux revendications sociales des policiers municipaux en venant manifester à leurs côtés pour exiger le respect des engagements pris par l'Association des Maires de France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération.

Frédéric Foncel

Secrétaire Général du SNPM-FO



771 Bd du Santon du Pré Bouquet – 06530 – ST CEZAIRE S/SIAGNE

Site web : snpmfo.fr – (07 60 25 11 12- mail : secretariat@snpmfo.org